

Commune de CORCONNE (Gard)

COMPTE RENDU DE REUNION de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à vingt une heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué par le maire, Lionel JEAN, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente du rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie en raison des mesures sanitaires, sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, maire.

Date de la
convocation :
03.07.2020
Date d'affichage :
03.07.2020

Etaient présents : Lionel JEAN, Philippe de TOLEDO, Bernard BOUYS, Evelyne LOPEZ, Bernard GUYEZ, Anne-Marie BERTHET, Marie-Claude BEGUINOT, Frédéric BRUGEL, Thierry RENAUD, Marie-Christine CESARIN, Sylvie DAL DEGAN, Jade FALGUIERE et Laurie MAILHAC.

Etaient absents excusés : Richard LOPEZ (pouvoir B.Bouys), Michaël SEVERAN (pouvoir L.Jean)

Secrétaire de séance : Sylvie DAL DEGAN

ORDRE DU JOUR	<p>01- budget 2020 pour le service de l'assainissement et la commune avec vote des taux d'imposition et attributions de subventions aux associations d'intérêt communal</p> <p>02- subventions fête de l'olive 2020</p> <p>03- travaux place de la mairie : tranche conditionnelle</p> <p>04- commission communale des Impôts directs</p> <p>05- désignation d'un représentant auprès du CAUE</p> <p>06- désignation des membres extra-communaux de la commission communale d'action sociale</p> <p>07- désignation des délégués titulaires et suppléants siégeant aux commissions de la communauté de Communes du Piémont Cévenol</p> <p>08- désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) de la communauté de Communes du Piémont Cévenol</p> <p>09- abonnement pour des prestations juridiques</p> <p>10- acquisition de parcelles nues</p> <p>11- convention d'assistance technique pour le service de l'assainissement</p> <p>12- SIAHNS étude d'extension du réseau d'eau brute</p>
---------------	--

01- budget 2020 pour le service de l'assainissement et la commune avec vote des taux d'imposition et attributions de subventions aux associations d'intérêt communal

M. Philippe de Toledo, adjoint aux finances présente au conseil municipal les budgets 2020 :

► COMMUNE : la section de fonctionnement s'équilibre à 697 833.13€, avec un virement de 158 000€ à la section d'investissement. La commission des finances n'a pas demandé d'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux votés sont inchangés pour la taxe sur le foncier bâti 19.14% et la taxe foncière non bâti 62.56%. L'achat du bâtiment du moulin à huile décidé par le conseil municipal avec un financement par annuité est inscrit dans cette section.

Les participations et redevances sont reconduites pour un montant de 500€ de bail de chasse dans les bois communaux, la participation du syndicat SIAEP reste de 600€ pour les frais et 1500€ pour le secrétariat. Le conseil municipal décide que la RODP du bar-restaurant de la place de la Croix du Jeu d'un montant annuel de 160€ ne sera pas demandée cette année en raison de la fermeture prolongée due aux restrictions sanitaires.

Le conseil municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations : Club lou Castellans 800€ (vote 15 pour) et l'Association MOSAÏQUE 350€ pour les frais de fonctionnement (vote 15 pour). Le maire donne lecture d'un courrier de la Croix Rouge sollicitant une aide financière, le conseil municipal refuse.

La section d'investissement s'équilibre à 559 634.13€ ; l'aménagement de la place de la mairie nécessite un emprunt à court terme d'un montant de 80 000.00€ qui permet l'attente de la perception des subventions attribuées à ce programme et d'un emprunt complémentaire à long terme d'un montant maximal de 130 000€.

Il est noté que le paiement d'une annuité d'emprunt d'un montant de 8 660€ s'achève cette année.

D'autres programmes sont prévus : réfection du vitrail de l'église, climatisation et électricité du bâtiment de la poste, climatisation dans les écoles, achat d'un ordinateur pour le SIRP.

Après en avoir délibéré, le budget est approuvé à l'unanimité par sections et chapitres.

► **ASSAINISSEMENT :**

La section d'exploitation s'équilibre à 92 325.59€ et celle d'investissement à 227 671.61€. Le budget est approuvé par chapitres, par 15 voix pour

02- subventions fête de l'olive 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la manifestation « fête de l'olive » organisée par la collectivité le deuxième dimanche de décembre, soit le 13 décembre 2020. Le programme de la 25^{ème} fête de l'olive comprend un marché de produits et matériels oléicoles et produits du terroir, animations, concours d'huiles et concours d'olives picholines et de cakes, démonstrations de taille et de matériels, repas sous chapiteaux, organisation des concours, exposition. Une conférence est organisée l'après-midi. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour décide d'approuver le dossier présenté pour un budget de 22 000€ TTC et sollicite des subventions de fonctionnement auprès du Conseil Départemental du Gard pour un montant de 5 000€ et de la Région Occitanie pour un montant de 4 000€. Il donne pouvoir au maire pour engager les demandes correspondantes.

03- travaux place de la mairie : tranche conditionnelle

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de la mairie, le lot 1 réseaux humides et voirie et composé d'une tranche ferme pour l'aménagement intérieur de la place, revêtements et réseaux et d'une tranche optionnelle d'aménagement extérieur de la place, voirie et caniveaux. Ces travaux sont évalués à 38 544.15€ HT, soit 46 252.98€ TTC. Le maire propose à l'assemblée de ne pas faire exécuter les travaux correspondant à la tranche optionnelle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas affermir la tranche optionnelle du lot1 réseaux humides et voirie du marché de travaux d'aménagement de la place de la mairie.

04- commission communale des Impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune. Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de contribuables :

COMMISSAIRES TITULAIRES	
Liste 1	Liste 2
(TF) BARNABÉ Jean Louis (domicilié hors commune)	(TF)
(TF) PHILIPPE Coralie	(TF)
(TF) de TOLEDO Philippe	(TF)
(TH) BEGUINOT Daniel	(TH)
(TH) PARYS Daniel	(TH)
(CFE) LOPEZ Evelyne	(CFE)

COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Liste 1	Liste 2
(TF) ROUX Alban (domicilié hors commune)	(TF)
(TF) MINET Pascale	(TF)
(TF)	(TF)
(TH) RENAUD Thierry	(TH)

(TH)	(TH)
(CFE)	(CFE)

05- désignation d'un représentant auprès du CAUE

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. *Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative du CAUE, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).*

2. *Le correspondant sera convié aux manifestations de sensibilisation du CAUE à l'intention des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)*

3. *Le correspondant sera invité aux actions culturelles du CAUE et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.*

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir. La durée du mandat est de trois ans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, **Monsieur Bernard GUYEZ**, en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard

06- désignation des membres extra-communaux de la commission communale d'action sociale

Par délibération en date du 02 juin 2020, le conseil municipal a décidé la création d'une commission communale d'action sociale. Cette commission présidée par Evelyne LOPEZ, est formée des élus : Lionel JEAN, Marie-Claude BEGUINOT, Bernard BOUYS et Richard LOPEZ. Le conseil municipal décide la désignation de membres extra-communaux.

Après en avoir délibéré, il nomme à l'unanimité : Daniel PARYS, Claudine VERDIER, Guilhem BOUIS, Danièle PARYS, Laëticia VIGUIER membres titulaires de la commission communale d'action sociale.

07- désignation des délégués titulaires et suppléants siégeant aux commissions de la communauté de Communes du Piémont Cévenol

Lors de sa réunion en date du 08 juillet 2020, le conseil communautaire a arrêté à l'unanimité la création des commissions thématiques et la composition de la CLETC de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Chaque commune doit désigner ses délégués au sein de votre conseil municipal afin que la composition des commissions soit fixée lors du conseil communautaire du mercredi 29 juillet. Le conseil municipal décide à l'unanimité la désignation de membres communaux dans les commissions intercommunales suivantes :

Commission	Titulaire	Suppléant
GEMAPI/SPANC	DAL DEGAN Sylvie	-
MEDIATION CULTURELLE	de TOLEDO Philippe	CESARIN Marie-Christine
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	FALGUIERE Jade	-
PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	LOPEZ Richard	-
PROJET SOCIAL TERRITORIALISE	de TOLEDO Philippe	-
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	BERTHET Anne-Marie	BRUGEL Frédéric
GESTION DURABLE DES DECHETS	JEAN Lionel	-
SPORT	BRUGEL Frédéric	SEVERAN Michaël
TOURISME PATRIMOINE	BOUYS Bernard	CESARIN Marie-Christine
CLETC	de TOLEDO Philippe	RENAUD Thierry

08- désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) de la communauté de Communes du Piémont Cévenol

Lors de sa réunion en date du 08 juillet 2020, le conseil communautaire a arrêté à l'unanimité la création des commissions thématiques et la composition de la CLETC (commission locale d'évaluation de transfert de charges) de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

L'article 87 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 qui modifie l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts, relatif à la taxe professionnelle unique d'agglomération, prévoit dans son paragraphe IV la création entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, une commission chargée d'évaluer le transfert des charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Suite au renouvellement des membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, il convient de désigner un délégué. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **de désigner** M. Philippe de TOLEDO, 1^{er} adjoint, domicilié 30 rue de l'Eglise 30260 Corconne, en qualité de délégué de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des charges (C.L.E.T.C.) et de désigner M. Thierry RENAUD, domicilié 49 Grand rue 30260 Corconne, en qualité de délégué suppléant de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des charges (C.L.E.T.C.).

09- abonnement pour des prestations juridiques

Le maire présente au conseil municipal la proposition du cabinet BONNET de Montpellier pour un abonnement annuel pour le suivi de deux procédures en demande ou en défense ainsi qu'au suivi des questions juridiques tout au long de l'année pour un montant de 6 000.00€ hors taxes. Le conseil municipal souhaite réfléchir et propose de reporter ce point à la prochaine réunion du prochain conseil municipal.

10- acquisition de parcelles nues

Le maire présente au conseil municipal la proposition d'acquisition de parcelles nues, engagée par la municipalité précédente concernant les parcelles : A26 la Gravette 23a30, B243 Vigne Miau 21a30ca, C268 Brestalou 15a90ca, C310 Le Fesq 26a50ca et E56 le village 06a48ca au prix global de 6 500€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve l'acquisition des biens par 13 voix pour et 02 abstentions et autorise le maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document utile à cette transaction.

11- convention d'assistance technique pour le service de l'assainissement

Le maire informe les membres du conseil municipal que les missions d'assistance technique du Département envers les communes, dans le domaine de l'eau, sont encadrées depuis l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, par l'article 73. Le décret n°2019-589 du 16 juin 2019, relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements, spécifie les nouvelles prestations dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, en ce qui concerne l'aide apportée aux collectivités de la part des Départements. Compte tenu de son champ de compétence, la commune peut bénéficier de la mission assainissement. Par arrêté du 5 décembre 2019, le président du conseil Départemental du Gard a fixé à 0.35€ hors taxes la part annuelle à l'habitant, pour chaque mission, la rémunération à verser au Département, pour l'année 2020 s'élèverait donc à : $0.35\text{€} \times 568 \text{ habitants} = 198.80\text{€}$ hors taxes soit **218.68€ TTC** (TVA 10%). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander l'assistance technique de Département pour la mission assainissement, d'approuver la convention et donner délégation au maire ou son représentant pour la signer et de s'engager à porter au budget annexe de l'assainissement le montant de la rémunération correspondante.

12- SIAHNS étude d'extension du réseau d'eau brute

Le conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois a décidé le 25 janvier 2019 le lancement d'une étude concernant un projet d'extension du réseau d'eau brute sur les communes de Brouzet les Quissac, Sardan, Orthoux Sérignac Quilhan et Corconne. L'offre retenue est le bureau BRL Ingénierie pour un prix global et forfaitaire de 44 905€. Compte-tenu de la participation du syndicat et des subventions obtenues, la participation globale des communes est de 9 322.63€, soit Brouzet les Quissac (20.77%) 1 936.31€, Corconne (29.30%), Orthoux Sérignac Quilhan (29.30%) 2 731.53 € et Sardan (20.85%) 1 943.77€.

Le montant correspondant à la participation de la commune de Corconne est inscrit au budget 2020.

Questions diverses

Sylvie Dal Degan demande au conseil municipal la création d'un groupe de travail autour du projet du bâtiment du moulin à huile. Un débat s'engage alors sur le devenir de l'ensemble des bâtiments communaux.

Une visite des bâtiments communaux est programmée le jeudi 10 septembre à 18h30, plus particulièrement à l'attention des membres de la commission et des nouveaux élus.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h55